



SGPA CGT-Culture

SGPA CGT-Culture

Facilités horaires accordées à l'occasion de la rentrée scolaire 2012/2013

SYNDICAT GÉNÉRAL DES PERSONNELS DU SERVICE PUBLIC DE L'ARCHÉOLOGIE
L'ARCHÉOLOGIE

12, rue de Louvois - 75002 PARIS

Tél. : 01 40 15 51 70 - Fax : 01 40 15 51 77

E-Mail sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Comme les années précédentes, les fonctionnaires et agents de l'Etat mères ou pères de famille ainsi que ceux ayant, seules, la charge d'un ou de plusieurs enfants, peuvent bénéficier de facilités horaires à l'occasion de la rentrée scolaire si le ou les enfants sont inscrits ou doivent s'inscrire dans un établissement d'enseignement pré-élémentaire ou élémentaire. Ces facilités horaires sont également applicables pour les rentrées en sixième.

Le lien, pour accéder à la circulaire du 7 août 2008 reconduite pour la rentrée scolaire 2012-2013 :

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/fonction-publique/carriere-et-parcours-professionnel-0>

Ces facilités sont accordées aux dates suivantes :

- ▶ le jeudi 16 août 2012 à La Réunion ;
- ▶ le lundi 20 août 2012 en Polynésie française ;
- ▶ le mercredi 22 août 2012 à Mayotte ;
- ▶ le mardi 4 septembre 2012 en France métropolitaine, à la Guadeloupe et à la Martinique ;
- ▶ le mercredi 5 septembre 2012 en Guyane ;
- ▶ le lundi 10 septembre 2012 en Corse ;
- ▶ le mardi 11 septembre 2012 à Saint-Pierre et Miquelon.

Dans le cadre d'expériences relatives à l'aménagement du temps scolaire, la date de la rentrée peut se trouver avancée dans certains établissements. Des facilités d'horaires seront, dans ce cas, accordées à cette date.

La CGT réaffirme donc son exigence que ces facilités d'horaires soient octroyées systématiquement et qu'elles ne soient pas récupérables pour qu'enfin, les agents pères ou mères de famille ainsi que ceux ayant seuls, la charge d'un ou de plusieurs enfants puissent bénéficier du temps nécessaire à l'accompagnement de leurs enfants.

Paris, le 28 août 2012